

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 Mai 2014

Présents : M. Eric BOUCHER, M. Roger DEGAS, Mme Marie-Christine BONDON, M. Michel PICONTO, Mme Claire FONTAGNERES, M. Denis LURTON, Mme Muriel SIBEYRE, M. Philippe BRUNO, Mme Dominique POUILLOUX, Mme Fabienne OUVRARD, Mme Béatrice EYZAT, M. Laurent MOUILLAC, Mme Fabienne OTTEVAERE, M. Sébastien LARRIEU.

Excusé : M. Emmanuel RUET

Secrétaire de séance : Madame Fabienne OTTEVAERE

Procès-verbal de la réunion du 22 avril 2014 : adopté à l'unanimité.

COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉ PUBLIC

2014_2005_01 : BUS SCOLAIRE – Autorisation de signature

Au vu de la réglementation, le bus scolaire actuel ne pourra plus être utilisé à partir de la rentrée scolaire de septembre 2014.

Aussi, suite à l'étude de plusieurs possibilités (achat, location avec chauffeur, location sans chauffeur), il vous est proposé de choisir la location d'un car, sans chauffeur, pour l'année scolaire 2014/2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- décide de louer un car, sans chauffeur, pour l'année scolaire 2014/2015
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché.

INSTITUTION et VIE POLITIQUE – DÉSIGNATION de REPRÉSENTANTS

2014_2005_02 : ORGANISME EXTÉRIEUR - COMMUNAUTE DE COMMUNES MEDOC-ESTUAIRE

*** Groupes de Travail**

Suite à l'installation du Conseil Communautaire du 17.04.2014, il a été créé des groupes de travail différents de ceux pris en compte dans la délibération du Conseil Municipal en date du 03.04.2014.

Il convient donc de désigner à nouveau les représentants de la Commune au sein de ces groupes de travail communautaires.

Il est ainsi procédé à l'élection, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, des représentants et de leur suppléant, à savoir :

Intitulé Groupe de Travail	Titulaires	Suppléant
Urbanisme / Développement économique / Equipement touristique	- M. BRUNO Philippe - M. LARRIEU Sébastien	- M. BOUCHER Eric
Finances / Evaluation des charges / Nouveaux transferts / Commission d'appels d'offres / Ressources humaines	- Mme BONDON Marie-Christine - M. RUET Emmanuel	- M. BOUCHER Eric
Développement et promotion touristique / Projets communautaires : conception - planification	- M. LURTON Denis - Mme POUILLOUX Dominique	- Mme BONDON Marie-Christine
Aménagement du territoire / Patrimoine	- M. LARRIEU Sébastien - M. MOUILLAC Laurent	- M. BOUCHER Eric
Environnement	- M. DEGAS Roger - M. RUET Emmanuel	- Mme BONDON Marie-Christine
Voirie / Réseaux / Bassins versants	- M. PICONTO Michel - Mme EYZAT Béatrice	- M. MOUILLAC Laurent
Petite enfance / Jeunesse	- Mme FONTAGNERES Claire - Mme OTTEVAERE Fabienne	- Mme SIBEYRE Muriel
Cohésion sociale : Sécurité / Prévention	- M. DEGAS Roger - M. MOUILLAC Laurent	- Mme OTTEVAERE Fabienne
Communication / Nouvelles technologies	- M. BRUNO Philippe - Mme POUILLOUX Dominique	- Mme FONTAGNERES Claire
Gens du voyage		
Plate-forme gériatrique / Portage des repas	- Mme SIBEYRE Muriel	- Mme POUILLOUX Dominique
Transports	- Mme EYZAT Béatrice	- Mme POUILLOUX Dominique
Accessibilité	- Mme POUILLOUX Dominique	

FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS

2014_2005_03 : Subventions aux associations – Année 2014 - Attribution

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention (sauf pour l'école de rugby où M. Mouillac s'abstient) :

- décide d'attribuer les subventions suivantes dont les crédits sont prévus au Budget Primitif 2014 :

. Ets et services rattachés à caractère industriel et commercial (compte 657364)	15 345.00 €
- Transport scolaire	15 345.00 €
. Associations (compte 6574)	13 550.00 €
- Amicale des Sapeurs Pompiers du Centre SOMG de Margaux	400.00 €
- Association des Parents d'Elèves	800.00 €
- Association Loisirs Animations Cantenacaises (ALAC)	2 000.00 €
- Association Loisirs Animations Cantenacaises (ALAC) (subv. Exceptionnelle)	550.00 €
- Cantenac Margaux Soussans Haut Médoc Section Football (CMS Haut Médoc)	1 800.00 €
- Ecole de Rugby Cantenac Médoc (ERCM)	3 000.00 €
- Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie - Comité de Margaux (FNACA)	200.00 €
- Harmonie de Macau	500.00 €
- Conservatoire de l'Estuaire de la Gironde	100.00 €
- Les Amis de la Bibliothèque de Cantenac (ABC)	2 000.00 €
- Société Nationale d'Entraide Médaille Militaire - Section Margaux	100.00 €
- Union des Propriétaires et Chasseurs de Cantenac-Margaux	400.00 €
- Union Nationale de Combattants (UNC) Cantenac Margaux Labarde	200.00 €
- Margaux Saveur	500.00 €
- Coopérative scolaire - Ecole de Cantenac (voyage scolaire 05.2014)	1 000.00 €

Les subventions seront versées sous réserve de la réception des comptes de chaque association.

FINANCES LOCALES - SUBVENTION

2014_2005_04 : FONDS DÉPARTEMENTAL d'AIDE à l'ÉQUIPEMENT des COMMUNES (FDAEC) 2014 : Affectation de la Dotation - Chemin du Passant, Chemin de la Bergerie et Rue de Mathéou.

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) votées par le Conseil Général au cours de l'assemblée plénière.

Une proposition de répartition établie par Madame Pascal GOT, Conseillère Générale, permet d'envisager l'attribution à notre Commune d'une somme de 11 979 €

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal décide, à 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

* d'affecter la dotation cantonale 2014 pour les travaux d'investissement de voirie :	64 389.84 €
. Chemin du Passant, Chemin de la Bergerie et rue de Mathéou	64 389.84 €
* de demander au Conseil Général de lui attribuer, sur ce programme, une subvention totale de	11 979.00 €
* d'assurer le financement complémentaire de la façon suivante :	52 410.84 €
. pour la voirie : par autofinancement, pour :	52 410.84 €

FINANCES LOCALES – SUBVENTION

2014_2005_05 : CONVENTION d'AMÉNAGEMENT de BOURG (CAB) - AMENAGEMENT des ESPACES PUBLICS en CENTRE BOURG

Tranche 2 - Sécurisation de l'axe principal de circulation – Entrée et Approche Ouest du Bourg (RD2)

Demande de Subvention au Conseil Général au titre de la traversée d'agglomération – Année 2014

Vu la Convention d'Aménagement de Bourg signée le 2 Août 2012 avec le Conseil Général

Vu les travaux 2014 de la tranche 2 pour sécuriser l'axe principal de circulation, Avenue de la 5ème République (RD2) - entrée et approche Ouest du Bourg

Vu la possibilité d'obtenir une subvention du Conseil Général, au titre de la traversée d'agglomération d'un montant maximum de 40% du montant HT des postes éligibles, plafonné à 500 000 €.

Vu la possibilité d'acquitter le solde de la dépense – partie à l'aide des ressources générales du budget, partie à l'aide d'un emprunt dans une proportion à déterminer

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- approuve le projet présenté
- sollicite l'octroi d'aide financière du Conseil Général, au titre de la traversée d'agglomération
- charge Monsieur le Maire de signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération

DOMAINE ET PATRIMONE

2014_2005_06 : ALIENATION – Section du chemin rural donnant sur l'Avenue de la 5ème République

Enquête publique préalable à l'aliénation d'un chemin rural

Le chemin rural situé au lieu-dit « Le Bourg-Nord» au droit des parcelles A 261 et A 324 n'est plus affecté à l'usage du public qui n'a pas lieu de l'utiliser, et constitue aujourd'hui une charge pour la collectivité.

L'aliénation de cette section de chemin rural, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution. Pour cela, conformément à la réglementation, il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ce bien du domaine privé de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide :

- de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de cette section du chemin rural situé au lieu dit « Le Bourg-Nord»
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

RÉSEAUX

2014_2005_07 : RÉSEAUX ÉLECTRIQUE BASSE TENSION, ECLAIRAGE PUBLIC et TÉLÉPHONIQUE – Traversée d'Issan – Enfouissement – Délibération de principe

Dans le cadre de l'Aménagement du Bourg, il vous est proposé, préalablement à la réalisation des travaux projetés en 2015, pour la sécurisation de la traversée d'Issan (RD2), sur l'Avenue Pierre Chardon, d'enfouir le réseau électrique basse tension, le réseau d'éclairage public, et pendant ces mêmes travaux, de dissimuler le réseau téléphonique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- décide du principe de l'opération conjointe sur ces réseaux
- autorise Monsieur le Maire à engager les procédures nécessaires

COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉ PUBLIC

2014_2005_08 : GROUPEMENT DE COMMANDE POUR « L'ACHAT D'ÉNERGIES, DE FOURNITURES ET DE SERVICES EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ET D'EXPLOITATION ÉNERGÉTIQUE » - Adhésion

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité,

Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le code de l'énergie,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics, notamment son article 8,

Considérant que la Commune de Cantenac a des besoins en matière d'achat d'énergie, de fourniture et de service en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que les Syndicats Départementaux d'Énergies (SDE24, SYDEC, SDEEG, SDEE47 et SDEPA) s'unissent pour constituer un groupement de commande, avec des personnes morales de droit public et de droit privé, pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que le groupement est constitué pour une durée illimitée,

Considérant que pour satisfaire ces besoins sur des bases de prix compétitifs, il sera passé des marchés ou des accords-cadres,

Considérant que le SDEEG (Syndicat Départemental d'Énergie Electrique de la Gironde) sera le coordonnateur du groupement,

Considérant que ce groupement présente un intérêt pour la Commune de Cantenac au regard de ses besoins propres,

Sur proposition de Monsieur le Maire et, après avoir entendu son exposé, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- l'adhésion de la Commune de Cantenac au groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte constitutif du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- de mandater les Syndicats Départementaux d'Énergies, cités précédemment, pour solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,
- d'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement conformément à l'article 7 de l'acte constitutif et d'imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant,
- de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Commune de Cantenac est partie prenante
- de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la Commune de Cantenac est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget

DÉLÉGATIONS CONSENTIES au MAIRE par le CONSEIL MUNICIPAL – Compte rendu

* **Droit de Prémption Urbain** – période du 23.04.2014 au 20.05.2014 - NEANT

* **Autres Décisions prises** – période du 23.04.2014 au 20.05.2014

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qui en prend acte, des décisions suivantes :

⇒ **2014_03 du 7 Mai 2014** – Fourniture et installation de l'équipement informatique pour le service administratif – PSI à Bruges pour 10 326.26 € TTC